

Conditions  
au 1<sup>er</sup> janvier 2015



PROPRIÉTAIRE  
OCCUPANT

Et si vous  
choisissiez  
de rester vivre  
chez vous ?

## Et si vous choisissiez de rester vivre chez vous ?

○ Votre envie, c'est de rester vivre chez vous le plus longtemps possible. Comme vous avancez en âge, votre « chez-vous » a lui aussi besoin d'évoluer, pour que vous continuiez à vous y sentir bien.

**Sous certaines conditions, une aide financière et un accompagnement par l'Anah sont possibles.**

## Quels projets de travaux peuvent être aidés ?

○ Travaux d'adaptation de votre salle de bain, de votre chambre ou encore de vos escaliers : les travaux financés par l'Anah sont ceux qui permettent d'aménager votre logement et ses accès.

**Ce projet de travaux doit pouvoir améliorer votre confort et faciliter votre vie quotidienne.**

## Quel montant d'aide ?

○ 35 % ou 50 % du montant total des travaux HT.

**L'aide de l'Anah est de 7 000 € maximum ou de 10 000 € maximum en fonction de vos ressources.**

Exemple de financement

## La nouvelle douche de Monique

⦿ Pour Monique, retraitée depuis quelques années, un projet s'est imposé de lui-même : le remplacement de sa vieille baignoire par une douche. En effet, la baignoire n'est plus pratique pour elle. Elle a tout de suite opté pour la solution idéale en remarquant les modèles de douche extraplats, sans obstacle au sol !



### Exemple de coûts

L'installation complète d'une douche (plomberie et robinetterie incluses), d'un siège de douche et d'une barre d'appui coûtera à Monique **4 300 € HT** en tout (fournitures et main-d'œuvre comprises).

**1 505 €**

d'aides de l'Anah  
pour travaux

soit  
**35%**  
du montant HT  
des travaux

# Renseignez-vous !

Pour connaître le point d'information  
le plus proche de chez vous : appelez le 0 820 15 15 15  
(0,12 € TTC/mn depuis un poste fixe)  
ou consultez [www.anah.fr](http://www.anah.fr)

Avec la participation de la

